



COURS DIOT

ECOLE PRIVEE CATHOLIQUE
Sous contrat d'association avec l'Etat

11-14 PLACE MARECHAL LYAUTEY
69006 - LYON
04.78.24.31.40
direction@ecole-cours-diot.com
www.ecole-cours-diot.com

NOM/Prénom de l'enfant :

Classe demandée :

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION année 2019/2020

VOTRE DOSSIER COMPLET DOIT COMPORTER :

- La fiche de renseignements
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants)
- La fiche de motivation dûment remplie
- La photocopie de l'acte de jugement relatif à la garde du (ou des) enfant (s) si parents séparés ou divorcés
- L'autorisation d'inscription de l'autre parent si parents séparés ou divorcés
- Un timbre tarif en vigueur pour lettre de + 100g
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Les résultats scolaires (en cours d'année)

En fin d'année, fournir impérativement le livret scolaire avec l'avis de passage de l'école précédente, ainsi que le certificat de radiation.

Cadre réservé à l'administration

Date de retour du dossier :

Date de rendez-vous :

Cours Diot
11/14 place Maréchal Lyautey
69006 LYON
04 78 24 31 40
direction@ecole-cours-diot.com



DEMANDE D'INSCRIPTION année 2019/2020

⇒ Le Cours DIOT est une école catholique sous contrat d'association avec l'Etat.

Elle est constituée de 8 classes de la PS au CM2.

⇒ Selon les possibilités d'inscription, la directrice, Mme PICARD, vous proposera un rendez-vous en présence de votre enfant pendant lequel vous échangerez alors sur le projet éducatif, pédagogique et pastoral de l'école.

⇒ En cas de validation de l'inscription, vous recevrez par courrier la confirmation de l'inscription de votre enfant dans l'école.

⇒ Votre inscription sera définitive à la **réception d'un chèque d'acompte de 90€** (déduit en totalité sur la 1^{ère} contribution scolaire).

Les familles qui choisissent d'inscrire leur enfant dans notre école doivent adhérer au projet éducatif.

Pour les parents divorcés ou naturels exerçant conjointement l'autorité parentale : l'accord signé des 2 parents sera obligatoire pour l'inscription définitive.

NOM de l'élève : Prénom : Sexe :

Né(e) le à Nationalité :

Suivi par : orthophoniste OUI / NON psychomotricien : OUI / NON

Autres :

Religion : Baptisé(e) OUI / NON

Qualité du ou des représentant(s) légal(aux) de l'enfant :
 père et mère - père - mère - tuteur

Situation familiale : mariés ; divorcés ; veuf ; vie maritale ; célibataire (rayer les mentions inutiles)

Le père :

NOM, prénom :

Adresse :

.....

Tél. domicile : Tél. portable :

Adresse mail :

Profession :

La mère :

NOM, prénom :

Adresse (si différente):

.....

Tél. domicile (si différent): Tél. portable :

Adresse mail :

Profession :

Prénom	Sexe	Frères et sœurs	
		Date de naissance	Ecole fréquentée
.....
.....
.....
.....

Scolarité antérieure de l'élève		
Année	Classe	Etablissement fréquenté
.....
.....
.....

Signature du père :

Signature de la mère :

COURS DIOT - INFORMATIONS GENERALES

Le Cours Diot fonctionne 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Horaires :

Maternelle : 8H30 (accueil de 8H20 à 8H35) - 11H35
13H35 (accueil jusqu'à 13H45) - 16H35
Primaire : 8H30 (accueil dès 8H20) - 11H45
13H35 (accueil jusqu'à 13H45)- 16H45

Frais de scolarité :

Le calcul des frais de scolarité se fait en fonction des revenus et du nombre d'enfants scolarisés au Cours DIOT.

32€ à 93.50€ par mois.

Cantine dès la Petite Section (tous les jours ou occasionnellement).

6.15€ le repas

Possibilité de demande d'aide sociale à la Mairie d'arrondissement pour le versement d'une aide en fonction du quotient familial.

Garderie / Etude

De 7H45 à 8H30 et de 16H35 à 17H : gratuit pour tous.

Pour les élèves du CE1 au CM2 : de 17h00 à 18h00 : étude encadrée par un professeur d'école, 3€ par soir.

Pour les élèves de maternelle et CP : de 17h00 à 18h00 : garderie, 2.75€ par soir

Tous les tarifs sont révisés chaque année, les tarifs ci-dessus étant ceux de l'année 2018/2019.

Frais de scolarité :

Le calcul des frais de scolarité se fait en fonction des revenus et du nombre d'enfants scolarisés au Cours DIOT.

Tarifs de 32€ à 93.50€ par mois.

Garderie gratuite des enfants de 7H45 à 8H30 et de 16H35 à 17H.

Cantine dès la Petite Section (tous les jours ou occasionnellement).

(tarif 6.15€ le repas)

Possibilité de demande d'aide sociale à la Mairie d'arrondissement pour le versement d'une aide en fonction du quotient familial.

Etudes surveillées après l'école, encadrées par un professeur d'école, du CE1 au CM2 jusqu'à 18 H et **Garderie** de la maternelle au CP, jusqu'à 18 H payantes. (3€ par soir pour l'étude en primaire et 2.75 € pour la garderie en maternelle)

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Ecole fondée à la fin XIXème siècle, le COURS DIOT a toujours eu comme but de proposer une formation répondant à l'attente des familles et le souci du bon épanouissement des enfants, de la maternelle au CM2.

Le COURS DIOT est une école privée catholique sous contrat d'association avec l'Etat, sous tutelle diocésaine.

Elle se veut être :

- une école où l'enfant se sent heureux et encouragé ;
- une école qui développe, en harmonie avec les familles, les valeurs spirituelles et humaines, dans un climat de confiance, d'équité et de respect mutuel ;
- une école qui favorise la créativité et l'épanouissement de la personnalité ;
- une école qui aide l'enfant à grandir en devenant de plus en plus autonome et qui lui permette d'acquérir l'ouverture nécessaire au monde actuel ;
- une école qui transmet les savoirs dans le cadre des programmes et obligations de l'Education Nationale tout en stimulant la rigueur et le sens de l'effort dans le travail et les apprentissages.

Notre établissement, s'appuyant sur l'esprit de l'Evangile, développe chez l'enfant l'attention portée aux autres par l'éveil religieux et la catéchèse.

Ouvert à tous, il demande à ceux qui n'ont pas les mêmes croyances, de respecter ses finalités spirituelles dans un souci de tolérance, d'accueil et d'écoute aux familles.

A tous ceux qui le désirent, il est proposé de vivre ensemble au quotidien ce projet et de témoigner des valeurs éducatives de notre école.

PROJET PASTORAL

Une école catholique se doit de proposer à tous les jeunes qui la fréquentent UNE EDUCATION HUMAINE ET UNE CULTURE RELIGIEUSE.

L'éveil religieux et la catéchèse des enfants sont assurés dès la Petite Section de Maternelle et jusqu'au CM2 ; ces séances ont lieu pendant le temps scolaire.

Les enseignantes, aidées de parents, assurent ces temps importants de réflexion et de dialogue sous couvert de la directrice, responsable de la pastorale dans l'établissement.

En lien avec le diocèse, l'école suit le parcours catéchétique « Dieu nous parle ».

Le prêtre de la Paroisse St POTHIN, le père GUERRE, intervient ponctuellement dans les classes.

L'école fait le lien avec la paroisse pour la préparation aux sacrements (Baptême, Communion, Réconciliation).

Des célébrations, auxquelles les parents sont invités à participer, ont lieu au moment des fêtes liturgiques.

Famille :

MOTIVATIONS

Pourquoi souhaiteriez-vous que votre enfant soit scolarisé au Cours Diot ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous demandé une inscription dans une autre école : OUI NON

Si oui, laquelle :

Comment avez-vous connu l'école ?

- par des voisins ; leur nom :.....
- par votre assistante maternelle ; son nom :
- par des amis ; leur nom :
- après une recherche dans le quartier d'une école privée ;
- par Internet
- autre (à préciser).....